

11683

ORGANISATION POUR LA MISE
EN VALEUR DU FLEUVE SENEgal

HAUT COMMISSARIAT

Alioune SY
—
AAC

DDC 65. 69

*— Réunion Spéciale à
convoyer pour l'examen
de la question*

RECENSEMENT DES USAGERS
DES EAUX DU FLEUVE SENEgal

S O M M A I R E

I. OBJECTIFS

II. RECENSEMENT DES USAGERS DE L'EAU

2.1. Alimentation des Centres Urbains
2.1. Agriculture Irrigée

2.2.1. Rive Gauche
2.2.1.1. Cultures Industrielles
2.2.1.2. Cultures Irrigées
non Industrielles

2.2.2. Haut bassin Rive Droite
2.2.3. Rive Droite

III. MISE EN VALEUR DES SUPERFICIES AMENAGEES ET INTENSITE CULTURALE.

3.1. Rive Droite
3.2. Haut Bassin
3.3. Rive Gauche

III. CONCLUSION

L I S T E D E S A N N E X E S

Annexe 1. Grands et Moyens Périmètres, Rive Gauche.

Annexe 2. Petits Périmètres SAED, Rive Gauche.

Annexe 3. Petits Périmètres Privés et non encadrés, Rive Gauche.
Périmètres Irrigés du Haut Bassin.

Annexe 4. Périmètres Irrigés et Superficies Cultivées,
Rive Gauche et Haut Bassin.

Annexe 5. Périmètres Irrigés, Rive Droite.

I. OBJECTIFS

La fermeture du barrage de Diama rendue possible depuis Novembre 1985 et les lâchures d'eau de contre-saison qui sont effectuées à partir de la retenue du barrage de Manantali, en cours de remplissage depuis Juillet 1987, ont permis de pérenniser, pendant toute l'année, la présence des eaux fluviales non envahies par l'intrusion des eaux marines salées, dans tous les biefs du fleuve Sénégal en amont du barrage de Diama.

Cette nouvelle situation a créé les conditions propices à un accroissement de l'activité agricole notamment par la sécurisation de la campagne d'hivernage de la culture irriguée et la possibilité de la pratique à grande échelle des campagnes d'irrigation de contre-saison froide et de contre-saison chaude.

Compte tenu de l'ampleur du développement ~~d'ampleur~~ ainsi escompté pour les usages agricoles de l'eau du fleuve Sénégal, le Conseil des Ministres lors de sa 29ème Session Ordinaire, tenue à Dakar en Janvier 1989, a invité le Haut-Commissariat à entreprendre le recensement des usagers de l'eau.

Par ailleurs, il est apparu utile de re-examiner l'ensemble des aspects liés à la tarification des prélèvements d'eau par les usagers des eaux du fleuve Sénégal. Le Conseil des Ministres a aussi demandé au Haut-Commissariat de lui soumettre un rapport à ce sujet.

Ce document se propose donc de présenter uniquement un état aussi complet et aussi actuel que possible des usagers des eaux du fleuve Sénégal. Les éléments constitutifs des paramètres à prendre en compte dans l'étude du système de tarification seront mis en évidence et examinés dans un second document.

II. RECENSEMENT DES USAGERS DE L'EAU

Les usages des eaux du fleuve Sénégal en phase finale de l'aménagement seront constitués par :

- l'agriculture irriguée dans le bassin,
- l'alimentation en eau des centres urbains et semi-urbains à partir des eaux du fleuve Sénégal,
- la production d'électricité par la centrale hydro-électrique de Manantali,
- la navigation sur le fleuve Sénégal.

D'autres secteurs sont ou seront également bénéficiaires directement ou indirectement de l'aménagement des eaux du fleuve Sénégal. Il s'agit : de la crue artificielle jusqu'au terme de la période transitoire, de l'écrêtement des crues, de la pêche, de la restauration de l'environnement (réalimentation des nappes, régénération des forêts, etc...).

Tous ces usages n'atteindront leur plein régime qu'à moyen et long termes et de façon progressive. Par ailleurs l'évaluation quantitative et qualitative de certains secteurs, comme la crue artificielle, la pêche, l'écrêttement des crues, l'impact sur l'environnement, est assez complexe.

Par contre depuis la mise en service des barrages, il est mis à la disposition des usagers de l'agriculture irriguée et de l'alimentation en eau, des ressources en eau pour assurer un prélèvement permanent en toute période de l'année. Le recensement des usagers de l'eau dont il est à présent question ne concerne donc que ces deux fonctions (irrigation et alimentation en eau).

2.1. Alimentation en Eau des Centres Urbains et semi-urbains

A l'heure actuelle le principal usager des eaux du fleuve Sénégal est la ville de Dakar dont environ 25% des besoins de consommation d'eau sont satisfaits par prélèvement au lac de Guiers alimenté par le fleuve Sénégal.

Ces prélèvements sont actuellement de l'ordre de 15 millions de m³ par an (41.100 m³/j).

Les prélèvements effectués dans la réserve du barrage de Dakar - Bango, située à l'extrémité aval de l'axe Gorom-Lampsar et du Djéüss, pour l'alimentation en eau de Saint-Louis sont faibles : de l'ordre de 200.000 m³/mois.

En rive droite, les prélèvements effectués au fleuve pour l'alimentation en eau de la ville de Rosso s'élèvent à seulement 30.000 m³/mois environ.

En résumé au titre de l'alimentation en eau, il faut retenir comme usagers la SONEES qui exploite les eaux du fleuve Sénégal par prélèvement au lac de Guiers et dans la retenue du Barrage de Dakar-Bongo et la SONELEC qui procède à de très faibles prélèvements dans le fleuve Sénégal.

2.2. Agriculture Irriguée

Le recensement des usagers de l'eau qui pratiquent l'agriculture irriguée dans le bassin du fleuve Sénégal est effectué annuellement par la Cellule d'Evaluation et de Planification Continue (CEPC) de l'OMVS depuis quelques années, lors d'enquêtes effectuées auprès des responsables des périmètres et des sociétés nationales de développement.

Ce document repose donc sur l'exploitation des données des enquêtes les plus récentes et les plus exhaustives réalisées par les équipes du Haut-Commissariat en collaboration avec les Sociétés Nationales de Développement. Sur la base des informations ainsi disponibles, il a été possible d'établir un état des usagers agricoles de l'eau pour les campagnes suivantes :

- . En rive gauche - Année 1989/1990 :
 - . campagne d'hivernage 1989
 - . campagne de contre-saison froide 1989/90
 - . campagne de contre-saison chaude 1990.

- . Dans le haut-bassin - Année 1989/1990 :
 - . campagne d'hivernage 1989
 - . campagne de contre-saison froide 89/90
 - . campagne de contre-saison chaude 1990.

- . En rive droite - Année 1988/89 :
 - . campagne d'hivernage 1988
 - . campagne de contre-saison froide 1988/89
 - . campagne de contre-saison chaude 1989.

OK

Il est bien évident qu'un état d'ensemble des usagers de l'eau du secteur agricole établi à partir de ces bilans de campagne présente le défaut d'introduire un décalage d'une année entre la Rive Gauche et la Rive Droite.

Cette situation est due au manque de données concernant la Rive Droite pour la campagne 1989/1990, et ce malgré les efforts du Haut-Commissariat.

2.2.1. Rive Gauche

2.2.1.1. Cultures Industrielles

Elles sont pratiquées par les unités industrielles :

- La Compagnie Sucrière Sénégalaise : Superficie nette irrigable 7247 ha, culture pérenne.

- La SOCAS : Culture de tomate : Superficie nette irrigable 600 ha alimentée à partir du Lampsar.

2.2.1.2. Cultures Irrigées non Industrielles

Les tableaux en annexe 1, annexe 2 et annexe 3 donnent la répartition des périmètres irrigués en Rive Gauche pour :

- Les grands et moyens périmètres de la SAED (annexe 1) avec indication :
 - . de la zone géographique : delta, basse vallée, moyenne vallée aval, moyenne vallée amont, haute vallée,
 - . du nom des périmètres et de la superficie nette irrigable
 - . de la superficie cultivée pendant chacune des trois campagnes (hivernage 1989, contre-saison froide 1989/1990 et contre-saison chaude 1990) ;

- les petits périmètres de la SAED (annexe 2) avec indication des mêmes éléments que pour les grands et moyens périmètres, à l'exception cependant du nom des périmètres remplacé par le nombre de périmètres par secteur ;

- les petits périmètres privés (annexe 3) avec indication des mêmes éléments que pour les petits périmètres de la SAED.

Le tableau (annexe 4) récapitule pour l'ensemble de la rive gauche, la situation de l'agriculture irriguée (hors cultures industrielles).

En synthèse la situation des usagers agricoles en rive gauche se présente comme suit :

- Cultures industrielles

3 périmètres :	SNI : 7847 ha
. Compagnie Sucrière Sénégalaise	SNI : 7247 ha
. SOCAS	SNI : 600 ha

- Cultures irriguées non industrielles SNI (ha) %

35 grands et moyens périmètres SAED	12 990,60	35,08 %
582 petits périmètres SAED	16 857,72	45,52 %
301 petits périmètres privés	7 183,82	19,40 %
-----	-----	-----
918 périmètres	37 032,14	100,00 %
-----	-----	-----

Géographiquement ces périmètres se répartissent comme suit :

		SNI (ha)	%
. Delta	337 périmètres	19 235,04	51,94 %
. Basse vallée	28 périmètres	2 137,60	5,77 %
. Moyenne vallée aval	272 périmètres	8 802,53	23,77 %
. Moyenne vallée amont	231 périmètres	4 966,47	13,41 %
. Haute vallée	50 périmètres	1 890,50	5,11 %
-----	-----	-----	-----
Rive Gauche	918 périmètres	37 032,14	100,00 %
-----	-----	-----	-----

2.2.2. Haut Bassin

La situation de l'agriculture irriguée est détaillée dans le tableau en annexe 3 et résumée en annexe 4 : 21 petits périmètres répartis entre Bafoulabé et la frontière Mali/Sénégal avec une superficie nette irrigable de 402,50 ha.

2.2.3. Rive Droite

Les données les plus récentes pour la rive droite concernent la situation des périmètres irrigués au 1er Juillet 1988. La donnée essentielle qu'elle procure est la superficie nette irrigable pendant l'hivernage 1988. Par contre, elle ne donne pas d'indications sur les superficies exploitées.

Dans l'ensemble la situation de l'agriculture irriguée en rive droite en hivernage 1988 se présente comme suit :

- Grands périmètres :

. périmètre de MPourié	1 400 ha de SNI
. casier de Boghé	754 ha de SNI
. casier de Gorgol	689 ha de SNI

	2 843 ha de SNI = 16,87%

- Petits Périmètres

Secteur de Rosso : 285 périmètres	10 469,16 ha	62,12 %
Secteur de Boghé : 52 périmètres	1 473,50 ha	8,74 %
Secteur de Kaédi : 63 périmètres	1 580,13 ha	9,38 %
Secteur de Gouraye : 14 périmètres	488,00 ha	2,89 %
	-----	-----
	414 périmètres	14 010,79 ha
		83,13 %
Grands et petits périmètres	16 853,79 ha	100,00 %

Géographiquement ces périmètres se répartissent comme suit :

	SNI (ha)	%
Delta :		
(Keur Macène et Gouer)	132 périmètres	7 378,93
Basse vallée (Rosso)	74 périmètres	2 343,19
Moyenne vallée aval		
(Tekané, Koundi, Lexeiba, Boghé Ouest et Boghé Est)	133 périmètres	4 374,54
Moyenne vallée amont		
(Vending, Kaédi, Civé et Waly)	64 périmètres	2 269,13
Haute vallée		
(Gouraye)	14 périmètres	488,00
	-----	-----
	417 périmètres	16 853,79
		100,00 %

III. MISE EN VALEUR DES SUPERFICIES AMENAGEES ET INTENSITE CULTURELLE

3.1. Rive Droite

Il existe très peu de données permettant une évaluation fiable des superficies cultivées en hivernage et pendant les campagnes de contre-saison.

Il est simplement mentionné dans le rapport "Bilan d'Hivernage 1988", (OMVS, CEPC, Dec. 1989) que pour les périmètres SONADER des moyenne et haute vallée, la SNI s'élève à 3 258 ha pour les petits périmètres et 704,5 ha pour les grands périmètres, tandis que les superficies cultivées en hivernage s'élèvent à 1 483,13 ha pour les petits périmètres et à 704,5 ha par les grands périmètres. On ne dispose d'aucune autre donnée sur les superficies cultivées en contre-saison.

A partir de ces données le taux de mise en valeur serait pour les périmètres SONADER de :

100 % pour les grands périmètres
45 % pour les petits périmètres.

3.2. Haut Bassin

Le tableau en annexe 4 indique que les superficies cultivées en hivernage et en contre-saison froide représentent 49,73 % et 24,45 % de la superficie nette irrigable (SNI). L'intensité culturale est de 74,19 %.

3.3. Rive Gauche

Il est indiqué au tableau en annexe 4, les superficies cultivées en contre-saison froide et chaude et les intensités culturales pour chaque type de périmètres. Dans l'ensemble on retient que les superficies cultivées en hivernage représentent 55,40 % des superficies aménagées tandis que la contre-saison froide et la contre-saison chaude représentent respectivement 7,24 % et 9,47 % de la SNI. L'intensité culturale pour l'ensemble de la rive gauche s'établit à 72,11 %.

IV. CONCLUSION

Les superficies aménagées pour la pratique de l'agriculture irriguée s'élèvent actuellement à 54 288,43 ha dont plus de 68% en rive gauche, 31% en rive droite et moins de 1 % dans le Haut bassin.

L'essentiel des superficies aménagées est localisé dans le delta et la basse vallée avec 31 094,76 ha soit plus de 57 %.

Dans la moyenne vallée on recense 13 177,07 ha soit environ 24 % pour la partie aval et 7 235,6 ha soit 13 % pour la partie amont.

Les grands périmètres encadrés par les Sociétés Nationales de Développement (SAED et SONADER) représentent globalement 29 % de la SNI avec 15 833,6 ha. Ils sont essentiellement concentrés dans la zone du delta et de la basse vallée avec 12 834,93 soient plus de 80 %.

Les petits pérимètres privés et non encadrés ont pris de l'ampleur ces dernières années dans le delta et la basse vallée où ils sont bien plus nombreux et plus étendus que les petits pérимètres de la SAED.

Le taux d'exploitation en hivernage des superficies aménagées est très faible avec seulement environ 55 % des superficies aménagées.

Les cultures de contre-saison sont pratiquement inexistantes : moins de 10 % des superficies aménagées cultivées au cours de chacune des compagnes de contre-saison.

En résumé le potentiel de terres aménagées pour l'agriculture irriguée est nettement sous-exploité et l'objectif des politiques agricoles des Etats qui est d'aller à l'agriculture irriguée intensive avec la pratique à grande échelle de l'irrigation en contre-saison est encore loin d'être atteint.

Par ailleurs, la localisation des futures aménagements hydroagricoles devra tenir compte entre autres d'une répartition plus équilibrée entre les différentes zones du bassin.

Les cultures industrielles sont encore très embryonnaires avec moins de 8 000 ha de superficies aménagées exploitées en cultures de canne à sucre pour l'essentiel et de tomate pour une petite part.

Les prélevements d'eau pour l'alimentation des centres urbains sont constitués en quasi totalité par ceux prélevés au lac de Guiers pour la ville de Dakar.

GRANDS ET MOYENS PERIMETRES - RIVE GAUCHE -

ZONE	SECTEURS	PERIMETRES	SOURCE EAU	SNI (ha)	SUP. CULT. HIV. 89 (ha)	SUP. CULT. CSF 89/90 (ha)	SUP. CULT. CSC 90 (ha)
DELTA	LAMPSAR	Thilène Lampsar	Autre Marigot	111,41	ND	ND	ND
		Pt gendarme Lampsar	Autre Marigot	197,25	"	"	"
		Polo Lampsar	Autre Marigot	250,15	"	"	"
		Ngomene	Autre affluent	194,00	"	"	"
		Ngao Lampsar	Autre Marigot	146,26	"	"	"
		NDiaye Lampsar	Autre Marigot	138,12	"	"	"
		NDelle	Autre affluent	156,31	"	"	"
		Mbodjène Lampsar	Autre affluent	281,23	"	"	"
		Lampsar	Autre affluent	111,00	"	"	"
		9		1585,73			
GRANDE DIGUE	Kassack Sud	Autre affluent	285,00				
TELLEL-KASSACK	Grande digue Tellel	Autre affluent	1763,00	846,17	0,00	0,00	
	Kassack Nord	Autre Marigot	174,25	116,00	0,00	0,00	
		3		2222,25	962,17	0,00	0,00
MBOUNDOUM	MBoundoum Nord	Fleuve Sénégal	712,93	317,02			0,00
	MBoundoum Est	Fleuve Sénégal	532,07	237,31	0,00	0,00	
	MBoundoum Barrage	Fleuve Sénégal	1279,75	600,66	0,00	0,00	208,91
	Deby	Fleuve Sénégal	742,37	735,03	0,00	0,00	
		4		3267,12	1890,02	0,00	208,91

GRANDS ET MOYENS PERIMETRES - RIVE GAUCHE - (suite)

ZONE	SECTEURS	PERIMETRES	SOURCE	SNI (ha)	SUP. CULT. (ha)	SUP. CULT. (ha)	SUP. CULT. (ha)
			EAU		HIV. 89	CSF 89/90	CSC 90
DELTA	N'Dombo-Thiago	Thiago F	Autre affluent	44,74	29,75	6,00	0,00
	- M'Bane	Thiago G	Autre affluent	50,03	48,24	0,00	0,00
		Thiago H	Autre affluent	52,04	40,56	2,25	0,00
		Thiago I	Autre affluent	43,32	33,56	9,00	0,00
		Thiago J	Autre affluent	40,98	30,90	8,00	0,00
		Thiago K	Autre affluent	51,47	43,35	8,00	0,00
		NDombo A	Autre marigot	50,00	50,00	0,00	8,00
		NDombo B	Autre affluent	50,00	44,50	0,00	20,00
		NDombo C	Autre affluent	51,40	46,35	0,00	0,00
		NDombo D	Autre affluent	50,00	44,25	9,75	11,25
		NDombo E	Autre marigot	50,00	41,71	13,17	0,00
		NDombo L	Autre affluent	50,00	38,00	6,00	0,00
		12		583,98	491,17	62,17	39,25
	Richard-Toll	Thiagar	Fleuve Sénégal	870,00	870,00	0,00	0,00
		Souss	Canal CSS	447,85	413,00	0,00	0,00
		Balky	Canal CSS	533,00	430,19	0,00	0,00
		3		1850,85	1713,19	0,00	0,00
TOTAL DELTA		31		9509,93	5056,55(1)	62,17(1)	248,16(1)
BASSE VALLEE	Dagana	Dagana	Fleuve Sénégal	1925,00	1029,00	0,00	0,00
MOYENNE VALLEE	Nianga Guedé	Nianga	Doué	1156,67	1101,53	0,00	0,00
VALLEE	Guedé-Toro	Guedé Chantier	Doué	339,00	94,16	110,87	0,00
AVAL	Dimat-Podor	Guedé Cuma	Doué	60,00			
TOTAL MOYENNE VALLEE AVAL		3		1555,67	1195,65	110,87	0,00
TOTAL GRANDS ET MOYENS PERIMETRES		35		12990,60	7281,20(1)	173,04(1)	248,16(1)

NB = ND = données non disponibles

(1) = hors secteur LAMPSAR.

PETITS PERIMETRES SAED - RIVE GAUCHE -

ZONE	SECTEURS	NOMBRE PERIMETRES	SNI (ha)	SUP. CULT. HIV. 89 (ha)	SUP. CULT. CSF 89/90 (ha)	SUP. CULT. CSC 90 (ha)
DELTA	LAMPSAR	6	239,00	111,00	0,00	100,30
	GRANDE DIGUE TELLEL	1	50,00	30,00	0,00	0,00
	MBOUNDOUM	6	249,00	200,00	0,00	75,00
	NDOMBO-THIAGO-MBANE	10	339,19	12,00	55,25	22,00
	RICHARD-TOLL	12	1855,70	1221,00	12,00	12,00
TOTAL DELTA		35	2732,89	1574,00	67,25	209,30
BASSE VALLEE	DAGANA	3	27,00	0,00	57,00	0,00
MOYENNE VALLEE AVAL	PETE	26	642,88	209,49	62,00	87,16
	THIOUBABEL	27	712,50	425,10	88,05	80,00
	DEMET	20	447,00	0,00	67,50	80,00
	MADINA N'DIAYBE	32	691,54	216,90	56,50	43,03
	NDIOUM	21	380,50	71,62	100,00	54,10
	GUEDE-TORO-DIMAT-PODOR	74	2306,23	905,12	297,75	705,85
	NGALENKA	36	917,00	566,00	213,86	4,00
	AERE-LAO	16	853,21	557,04	105,50	10,50
	CASCAS	12	296,00	119,00	81,00	0,00
TOTAL MOYENNE VALLEE AVAL		264	7246,86	3070,27	1072,16	1064,64
MOYENNE VALLEE AMONT	DIELA	62	1154,69	553,70	200,20	0,00
	BOW	22	424,00	31,50	20,90	0,00
	MATAM	22	403,24	134,06	28,00	0,00
	BOKI-DIAVE	47	918,99	255,80	302,78	0,00
	NGUIDJILONE	48	1218,19	679,40	185,38	0,00
	DIAL	29	841,36	432,57	96,35	0,00
TOTAL MOYENNE VALLEE AMONT		230	4960,47	2087,03	833,61	0,00
HAUTE VALLEE	FALEME	13	277,60	46,25	14,95	0,00
	GOVE SUPERIEUR	14	615,50	394,41	41,92	0,00
	GOVE INFERIEUR	23	997,40	744,20	114,48	0,00
TOTAL HAUTE VALLEE		50	1890,50	1184,86	171,35	0,00
TOTAL PETITS PERIMETRES SAED		582	16857,72	7916,16	2201,37	1273,94

ANNEXE 3

PETITS PERIMETRES PRIVES ET NON ENCADRES - RIVE GAUCHE

Z O N E	S E C T E U R S	Nombre périmètres	S N I (ha)	Sup.cult. Hiv. 89	Sup.cult. CSF 89/90	Sup. cult. CSC 90	
DELTA	Lampsar Grande Digue Tellel MBoudoudoum NDombo Thiago MBane Richard-Toll	45 45 141 11 29	1 153,00 1 562,00 3 241,22 58,00 978,00	779,00 895,10 2 767,25 15,00 814,50	3,00 0,00 10,00 48,00 -62,00	194,50 125,60 1 587,52 15,00 31,78	
TOTAL	DELTA	271	6 992,22	5 270,85	123,00	1 954,40	
BASSE VALLEE	DAGANA	24	185,60	43,00	175,99	25,00	
MOYEN. VALLEE AVAL	DEMET MADINA NDIAYBE	3 2	0,00 0,00	0,00 0,00	5,50 3,00	5,00 0,00	
TOTAL	MOY. VALLEE AVAL	5	0,00	0,00	8,50	5,00	
MOYEN. VALLEE AMONT	MATAM	1	6,00	3,00	0,00	0,00	
TOTAL PETITS PERIMETRES PRIVES		301	7 183,82	5 316,85	307,49	0,00	

PERIMETRES DU HAUT - BASSIN

SECTEUR	Nombre périmètres	Source eau	S N I (ha)	Sup. cult. Hiv. 89 (ha)	Sup. cult. CSF 89/90 (ha)	Sup. Cult. CSC 90 (ha)	
Bafoulabé	1	Autre affluent	10,00	9,90	12,00	0,00	
Kakoulou	5	Fleuve Sénégal	78,00	23,71	17,39	0,00	
Kayes	3	Fleuve Sénégal	50,00	24,70	7,00	0,00	
Kamankolé	4	Fleuve Sénégal	39,00	9,89	23,20	0,00	
Ambidédi	8	Fl. Sénégal/Falémé	225,50	131,97	38,84	0,00	
	21		402,50	200,17	98,43	0,00	

ANNEXE 4

REPARTITIONS DES PERIMETRES ET SUPERFICIES CULTIVEES - RIVE GAUCHE ET HAUT-BASSIN

Type périmèt.	ZONE	Nombre de périmètre	SNI (ha)	Sup. cult. hiv. 89 (ha)	Sup. cult. CSF 89/90 (ha)	Sup. cult. GSC 90 (ha)	Sup. cult. Contre s.	Sup. cult. Total camp.	Intensité culturelle	
Grands et Moyens périm.	Delta	31	9 509,93	5 056,55	62,17	248,16	310,33	5 366,88	0,56	
	Bas. vallée	1	1 925,00	1 029,00	0,00	0,00	0,00	1 029,00	0,53	
	Moy. Val. Av.	3	1 555,67	1 195,65	110,87	0,00	110,87	1 306,52	0,84	
	Total	35	12 990,60	7 281,20	173,04	248,16	421,20	1 850,55	0,59	
Petits périm. SAED	Delta	35	2 732,89	1 574,00	67,25	209,30	276,55	1 850,55	0,68	
	Bas. Vallée	3	27,00	0,00	57,00	0,00				
	M. Val. Av.	264	7 246,86	3 070,27	1 072,16	1 064,64	2 136,61	5 207,07	0,72	
	Moy. Vallée	230	4 960,47	2 087,03	833,61	0,00	833,61	2 920,64	0,59	
	Hte Vallée	50	1 890,50	1 184,86	171,35	0,00	171,35	1 356,21	0,72	
	Total	582	16 857,72	7 916,16	2 201,37	1 273,94	3 475,31	11 391,47	0,68	
Petits périm. Privés	Delta	271	6 992,22	5 270,85	123,00	1 954,40	2 077,40	7 348,25	1,05	
	Bas. Vallée	24	185,60	43,00	175,99	25,00	200,99	243,99	1,31	
	M. Val. Av.	5	0,00	0,00	8,50	5,00				
	M. Val. Am.	1	6,00	3,00	0,00	0,00	0,00	3,00	0,50	
	Total	301	7 183,82	5 316,85	307,49	1 984,40	2 291,89	7 608,74	1,06	
Total Rive Gauche	Delta	337	19 235,04	11 901,40	252,42	2 411,86	2 937,28	14 838,68	0,77	
	Bas. vallée	28	2 137,60	1 072,00	232,99	25,00	257,99	1 329,99	0,67	
	M. Val. Av.	272	8 802,53	4 265,91	1 191,53	1 069,64	2 261,17	6 527,09	0,74	
	M. Val. Am.	231	4 966,47	2 090,03	833,61	0,00	833,61	2 923,64	0,59	
	Hte Vallée	50	1 890,50	1 184,86	171,35	0,00	171,35	1 356,21	0,72	
	Total	918	37 032,14	20 514,21	2 681,90	3 506,50	6 188,4	26 702,61	0,72	
HAUT BASSIN		21	402,50	200,17	98,43	0,00	98,43	298,60	0,74	

ANNEXE 5

PETITS PERIMETRES IRRIGUES - RIVE DROITE

ANNEE 1988 / 1989

ZONE GEOGRAPHIQUE	Secteurs	Zone d'encadrement	Nombre périmètres	S N I ha	S N I (ha)		
					Périm. SONADER	Privés et non encadrés	
Delta		Keur Macène Gouer	77 54	3 269,56 2 709,37			
Basse Vallée	Rosso	Rosso	74	2 343,19			
Moyenne vallée Aval		Tékane Koundi Lexeiba	34 23 23	704,64 754,84 687,56			
			285	10 469,16	2 052,00	9 417,16	
	Boghé	Ouest Est	39 13	1 234,00 239,50			
			52	1 473,50	1 465,00	8,50	
Moyenne Vallée Amont	Kaédi	Vending Kaédi Civé Waly	5 24 11 23	112,00 856,75 226,68 384,70			
			63	1 580,00	1 393,00	187,13	
Haute Vallée	Gouraye		14	488,00	488,00	0,00	
TOTAL RIVE DROITE			414	14 010,79	5 398,00	8 612,79	